

Un projet au cœur du bassin laitier

Michel Tarin est agriculteur à Treillières. Une partie des terres qu'il exploite se situent sur la ZAD. Lors de la réunion de Notre-Dame le 11 janvier, il a repris l'argumentaire développé par le comité de liaison professionnel, groupe de travail sur l'aéroport rassemblant plusieurs organisations syndicales et professionnelles agricoles.

Un aéroport souhaité par tout l'Ouest ?

Pour montrer qu'un nouvel aéroport est nécessaire pour le Grand Ouest, il faut d'abord prouver son utilité. Or les prévisions de croissance du trafic de +5% par an apparaissent très optimistes. De plus, les départements bretons veulent conserver et développer leurs outils aéroportuaires. Un nouvel aéroport en Loire-Atlantique renforcerait la prédominance économique et démographique de la métropole nantaise au détriment de Brest, Lorient et Saint Briec.

Accentuation de l'urbanisation au nord de Nantes.

Sans aéroport, la consommation d'espace agricole est déjà très importante au nord de l'agglomération nantaise, en lien avec la forte croissance démographique de la métropole Nantes-Saint-Nazaire qui étend l'espace urbain, les zones d'activité et les voies de communication routières. La construction d'un aéroport viendrait accélérer ce phénomène constaté depuis vingt ans. L'espace entre le barreau routier et le nord de l'agglomération nantaise serait alors totalement urbanisé, il y aurait concentration de population sur un espace déjà très peuplé.

L'économie agricole largement concernée

De nombreuses exploitations sont concernées par le projet d'aéroport : 6 sièges d'exploitations se situent dans la zone de préemption. 36 exploitations ont une partie de leur parcellaire concerné par la zone de préemption, représentant 72 emplois et 25 millions de francs de chiffre d'affaire. 55 sièges d'exploitations sont concernés par la zone de préemption et les infrastructures routières (barreau entre les échangeurs sur la N165 Nantes-Vannes et la N137 Nantes-Rennes). Les infrastructures agricoles seraient bousculées. Au delà du mitage et du tronçonnage des espaces agricoles, le travail des CUMA et des groupes de travail seraient compliqués. Les emplois induits dans les coopératives et le négoce seraient remis en cause.

La zone de production concernée par le projet se situe au cœur du bassin laitier de Loire-Atlantique. Le transfert des quotas laitiers de cette zone se traduira par une concentration des moyens de production, donc une intensification qui apparaît plutôt contraire à la demande sociale.

Ce projet conduirait aussi à modifier le paysage en conséquence, ce qui aura un impact sur le cadre de vie des ruraux et l'attractivité du territoire.